Département du Bas-Rhin

Communauté de Communes du Kochersberg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 novembre 2026

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 29/10/2026

Délibération N° D-2026-0511-11

Membres présents : 36 membres
Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Olivier COURSON, Alain ALBRECHT, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Paul TRIEBEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Membres absents excusés : 1/37
Monsieur Pierre HERMANN

Objet : Admissions en non-valeurs

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saverne sollicite l'admission en non-valeurs d'un certain nombre de créances qui au vu des motifs invoqués, apparaissent irrécouvrables.

Pour le budget annexe des ordures ménagères, le montant total des titres irrécouvrables s'élève ainsi à 10 186,30 € pour des admissions en non-valeurs et de 2 969,80 € pour des créances éteintes.

Après délibération, le Conseil Communautaire **accepte**, à l'unanimité, l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables ci-dessus. Le Président **est autorisé** à émettre les mandats correspondants aux comptes d'imputation 6541 – Créances admises en non-valeurs et 6542 – Créances éteintes du budget annexe des déchets ménagers.

Fait à Truchtersheim, le 09 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc HELLER

Le Président,

Justin VOGEL

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20261105-D-2026-0511-11-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026